

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE LANDELEAU**

Séance du 26 septembre 2016.

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	11

Date de la convocation  
Le 10 septembre 2016  
Date d'affichage

L'an deux mil seize  
et le vingt-six septembre  
à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence  
de M. Michel SALAÛN, Maire.

Présents : M. M. SALAÛN. Mme M. MANAC'H. M. Y. COQUIL.  
Mme J.P. TURPIN. Mme L. L'HARIDON. M. J.F. SARREAU. Mme M.A.  
MOREAU. Mme C. BARON. G. COCHENNEC. M. J.M. LUCAS. Mme R.  
AUTRET.

Absents : Mme C. LE BEC. M. G. LE CORRE. Mme J. CONNOLY. M. P. MADEC  
Secrétaire : M. Y. COQUIL

Objet de la Délibération  
**Cession de terrain sise rue de l'Aulne à LANDELEAU**  
**de Philippe LUCAS à la Commune de Landeleau.**

M. le Maire expose à l'Assemblée :

- La commune envisage de procéder à l'aménagement de la rue de l'Aulne près du cimetière.
- Pour réaliser cet aménagement, il a été nécessaire de procéder à la cession d'une parcelle de terrain, auprès de **M. Philippe LUCAS** au profit de la commune.
- Le cabinet ROUX-JANKOWSKI, géomètres à Carhaix, nous a fait parvenir un document d'arpentage, faisant apparaître une parcelle nouvelle, cadastrée section AB, n° 593 de 669 m<sup>2</sup>. (Parcelle primitive AB n° 267).

Le Conseil Municipal après cet exposé, et avoir délibéré :

- Considérant la nécessité de l'aménagement rue de l'Aulne,
- Décide d'accepter la cession de la parcelle section AB n° 593 de 669 m<sup>2</sup>, cession acceptée par M. Philippe LUCAS.
- Autorise M. le Maire à signer l'acte administratif qui sera confié au Centre de Gestion du Finistère, dont les frais, ainsi que ceux du cabinet ROUX-JANKOWSKI, géomètres à Carhaix, seront à la charge de la commune.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016, article 6226.

Pour extrait conforme,  
M. le Maire,  
Michel SALAÛN.

